

François Muheim

## L'accessibilité est une question de société

L'article 9 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées rappelle que l'accessibilité est un droit fondamental pour les personnes en situation de handicap. Cela signifie que les États doivent prendre les mesures nécessaires pour que tous ses citoyens aient un accès égal à l'environnement bâti, mais aussi à l'éducation et à la formation, aux droits civiques, à la culture, à l'environnement numérique, au travail, à la santé, aux transports, etc.

L'accessibilité, c'est ce qui fait qu'une personne « handicapée », ayant une déficience ou une incapacité, devient « en situation de handicap » et peut participer pleinement et de manière égalitaire à la vie en société. L'exemple bien connu des personnes en chaise roulante se retrouvant devant des lieux inaccessibles en raison d'escaliers ou d'autres obstacles est bien connu. Avec une rampe, le lieu devient alors accessible et la personne indépendante de son handicap. Il en est de même dans bien des domaines de la vie courante et un grand pas reste à faire pour atteindre l'égalité exigée par la Constitution fédérale.

Pour atteindre cet objectif, l'application de ce concept est trop souvent déléguée aux associations et aux instances de la pédagogie spécialisée; ou alors elle reste confinée dans des lois et règlements trop rarement contraignants. Si les professionnels de la pédagogie spécialisée doivent apporter leur expertise, l'accessibilité est avant tout une question de société qui concerne tous les acteurs. La mise en œuvre d'une société « accessible » se heurte en-

core au manque de connaissances et de sensibilisation des acteurs sociaux en ce qui concerne les besoins des personnes en situation de handicap. Et parfois aussi, malheureusement, à un manque de volonté.

Une piste pour décanter cette situation serait d'inclure la problématique de l'accessibilité dans les différentes formations des professionnels: les futurs médecins, architectes, enseignants, concepteurs de site web, etc. devraient impérativement être sensibilisés aux différents besoins des personnes en situation de handicap – plus d'un million et demi de personnes en Suisse tout de même – et aux différentes lois qui préconisent l'accessibilité.

Heureuse nouvelle, il semblerait que la Suisse aille dans la bonne direction ! Le 9 mai 2018 le Conseil fédéral a publié un rapport intitulé « Politique en faveur des personnes handicapées » dans lequel il déclare vouloir renforcer sa politique concernant l'accessibilité. Pour ce faire, « les mesures seront axées en priorité sur l'égalité dans le monde du travail, l'autonomisation des personnes concernées et la communication numérique accessible ».

Je vous souhaite une bonne lecture.

*M. Sc. François Muheim  
Collaborateur scientifique  
CSPS/SZH  
Speichergasse 6  
3001 Berne  
francois.muheim@csp.ch*

